ART. 2 N° 590

## ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2015

## DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2792)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 590

présenté par M. Robiliard et Mme Carrey-Conte

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

«, à sa demande, ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel. Il peut. C'est donc nécessairement à sa demande. Il est dès lors redondant de le préciser.